

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Daisy Constantineau, est aussi présente.

La séance est ouverte à 10 h . Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1)

**79-03-2017**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 276-10-2016**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité du conseil municipal d'abroger la résolution 276-10-2016, considérant l'aide financière de Développement économique Canada établie au montant de 93 018 \$.

**ADOPTÉ**

**80-03-2017**

**RESCISION DE LA RÉOLUTION 354-12-2016**

ATTENDU que la résolution 354-12-2016 prévoyait une estimation des besoins en surplus réservé pour l'année 2016 à 370 500\$;

ATTENDU que les besoins en investissement ont changé en cours d'année 2016 et que la résolution 354-12-2016 se doit de refléter la réalité comptable présente aux livres;

ATTENDU que les affectations de surplus réservés pour l'année 2016 auraient dû être de 387 935,02 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité du conseil municipal de rescinder la résolution 354-12-2016 et de la remplacer par le libellé suivant :

« ATTENDU que lors de l'adoption du budget 2016, un montant de 643 000 \$ avait été prévu en immobilisation pour la construction de la nouvelle bibliothèque, réparti comme suit :

- 200 000\$ via l'adoption de la résolution 355-12-2015;
- 206 000 \$ via l'adoption de la résolution 357-12-2015;
- 197 000 \$ via la subvention du Ministère de la Culture et des Communications;
- 39 500 \$ via les dépenses de fonctionnement.

ATTENDU que l'autorisation de débiter les travaux de la bibliothèque est survenue uniquement vers la fin de l'année 2016;

ATTENDU qu'en début d'année 2016, la municipalité a reçu l'approbation afin de débiter son projet d'infrastructure récréotouristique de la part du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que les deniers attribués à l'immobilisation ont donc servi à la mise en œuvre de ce projet;

ATTENDU que les dépenses en immobilisation réelles au 31 décembre 2016 sont les suivantes, à savoir :

- Infrastructure récréotouristique : ..... 654 580,36 \$
- Bibliothèque municipale : ..... 179 579,92 \$

ATTENDU que les besoins d'affectation de surplus réservés aux projets d'immobilisation au 31 décembre 2016, représentant une affectation totale de 387 935,02 \$ sont les suivants, à savoir :

- Infrastructure récréotouristique
  - Épargne à terme 1 & 3 : ..... 285 657,10 \$
- Bibliothèque municipale
  - Épargne à terme 4 : ..... 102 277,92 \$

Il est unanimement résolu d'approprier au budget 2016 la somme de 387 935,02 \$ figurant au surplus réservé prévu audit budget 2016 ».

**ADOPTÉ.**

**81-03-2017**

**NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2016**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la firme Rochon Dumoulin Comptables Agréés SENCRL, soit nommée auditeur pour l'audit des livres et de la préparation du rapport financier annuel 2016.

Qu'elle soit également mandatée pour assister l'administration lorsque des conseils et expertises comptables sont requis en cours d'année.

**ADOPTÉ.**

**82-03-2017**

**APPEL DE CANDIDATURE - JOURNALIER**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de procéder à l'affichage d'appel de candidature pour combler un poste de journalier permanent.

De plus, pour accélérer le processus, l'affichage à l'interne et à l'externe sera fait en même temps.

**ADOPTÉ.**

**83-03-2017**

**CRÉDIT-BAIL**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est allée en appel d'offre par invitation pour obtenir des propositions de financement en crédit-bail sur 60 mois avec valeur résiduelle de 1,00\$, d'un camion-citerne International d'un montant de 154 950,00\$ plus taxes et d'une niveleuse Volvo usagée de 83 950,00\$ plus taxes avec valeur résiduelle de 1,00\$;

ATTENDU que Crédit- Municipal & Manufacturier Rexcap inc (Rexcap) a déposé une proposition au taux de 3.09% pour 5 ans valide jusqu'au 31 mars, 2017, plus des frais de dossier de 300,00 \$ par contrat;

ATTENDU que le financement de la niveleuse peut être mis en place immédiatement et que celui du camion dans les prochains jours dès la finition de la construction du camion-citerne;

ATTENDU QUE la proposition de Rexcap appert être la plus avantageuse pour nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Rexcap au taux de 3,09% pour une période de cinq ans, considérant la conformité de la soumission à l'appel d'offres demandé par la municipalité.

Il est de plus précisé, par la présente, que Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc agit comme agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Il est de plus confirmé par la présente que Monsieur le Maire Stéphane Roy et Mme Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada pour un montant total de (238 900,00\$) plus les taxes applicables sur soixante (60) mois avec une valeur résiduelle de 1,00\$ selon la soumission de Rexcap y compris les frais de dossier de 300,00\$, plus taxes par contrat

**ADOPTÉ.**

**84-03-2017**

**TRAVAUX – SALLE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU qu'un appel d'offre sur invitation a été faite pour des travaux de rénovation à la salle communautaire;

ATTENDU que les contracteurs invités sont les suivants, à savoir :

- Construction et Rénovation Hubert Tauvette & Fils inc. .... 11 950 \$ + tx
- Construction H Brière ..... 19 600 \$ + tx
- Francis Brière, contracteur général..... 76 895 \$ + tx

ATTENDU qu'après vérification des soumissions, Construction et Rénovation Hubert Tauvette & Fils inc. est le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU que la soumission est conforme aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le contrat de rénovation de la salle communautaire soit adjudiqué à Construction et Rénovation Hubert Tauvette & Fils inc. au montant de 11 950 \$ plus taxes.

De plus, qu'il soit autorisé à débiter les travaux.

**ADOPTÉ.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 10 h 20.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire